

# Syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais

## SYEPAR

### Rapport d'activités 2015



## **SOMMAIRE**

### **LE SYNDICAT D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU ROANNAIS (SYEPAR) 1**

*Le périmètre*

*L'organisation politique*

*Une ingénierie mutualisée*

*La gestion budgétaire*

### **LES TEMPS FORTS DE 2015 3**

*Modification n°1 du SCOT Roannais relative  
aux dispositions en matière d'aménagement  
commercial*

*Etudes liées la révision du SCOT Roannais*

### **LES DEMARCHES PARTENARIALES 4**

*La participation aux études des EPCI*

*Conférence de l'eau – Inter-Scot  
Sornin/SYEPAR*

*Conférence des Scots Ligériens*

*Inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*

# LE SYNDICAT D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU ROANNAIS (SYEPAR)

## Le périmètre

Le SYEPAR – syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais - est un syndicat mixte régi par les dispositions des chapitres I et II du titre Ier du Livre II de la Vème partie du code général des collectivités territoriales.

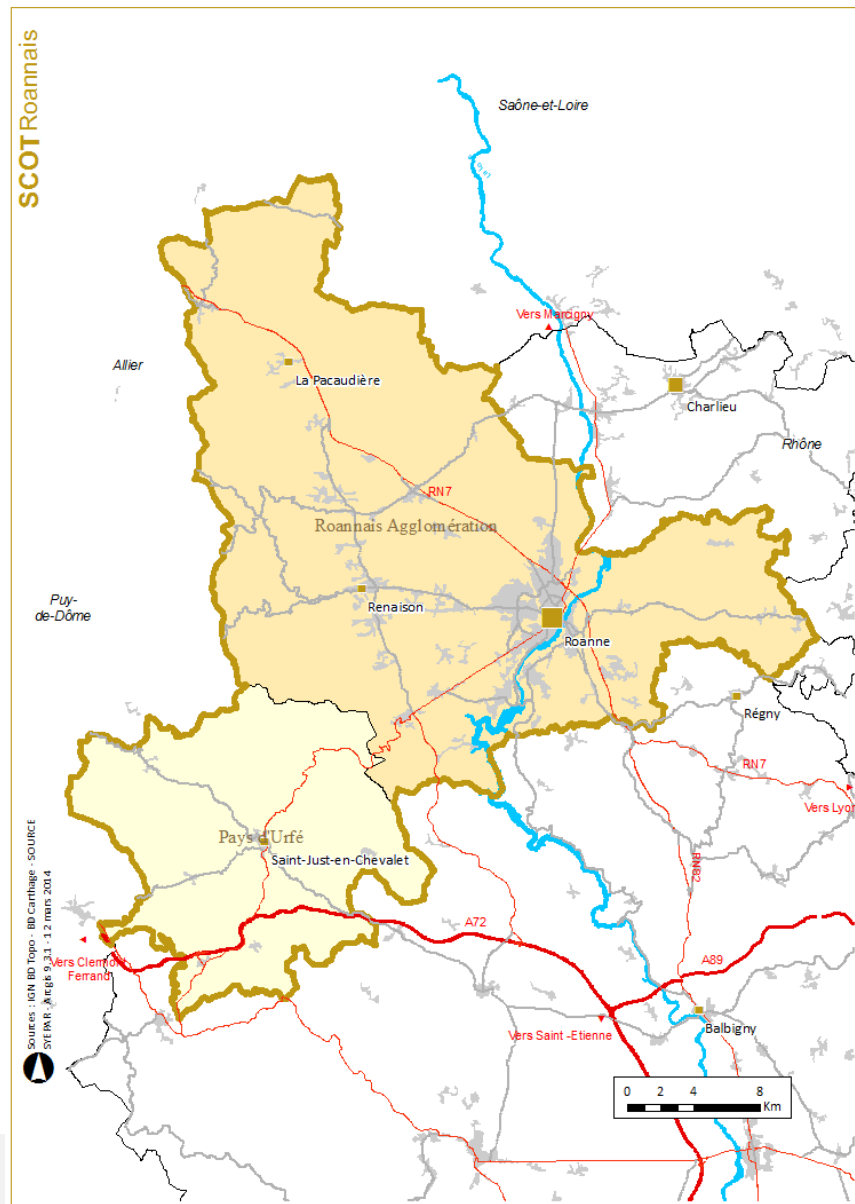
Chargé de la planification stratégique sur son périmètre, le SYEPAR a pour compétence :

- l'élaboration, la révision, ou la modification éventuelle du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Roannais;
- le suivi et l'évaluation du SCOT tous les 6 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le SYEPAR est composé de deux membres :

- Roannais Agglomération résultant de la fusion de 5 EPCI et de l'intégration de la commune isolée de Saint-Alban-les-Eaux (arrêté préfectoral du 18 décembre 2012) ;
- la communauté de communes du Pays d'Urfé.

Son périmètre comprend 51 communes.



## L'organisation politique

### *Le comité syndical*

Le comité syndical est composé de 35 délégués issus des deux collectivités et représente l'instance décisionnelle et délibérative du syndicat. **En 2015, le comité syndical s'est réuni à 5 reprises et a pris 20 délibérations.**

Comité syndical	Délibérations prises
<b>14 janvier 2015</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Fermeture du tableau des effectifs du SYEPAR</li><li>2. Dénonciation de la convention d'occupation des locaux et de mutualisation de moyens entre Roannaise de l'Eau et le SYEPAR à compter du 1er janvier 2015</li><li>3. Validation du programme partenarial avec EPURES : études pour la révision du SCOT et études mutualisées</li><li>4. Débat d'orientations budgétaires</li><li>5. Etude de faisabilité technique et financière pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des collectivités de l'interscot Roannais/Sornin : approbation des modalités de financement</li></ol>
<b>18 février 2015</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>6. Exercice des pouvoirs délégués au Président - Compte-rendu</li><li>7. Plan local d'urbanisme de Notre Dame de Boisset - Avis</li><li>8. Délégations de pouvoirs au Président - Abrogation de la délibération du 26 juin 2014</li><li>9. Compte administratif - Exercice 2014</li><li>10. Reprise et affectation des résultats - Exercice 2014</li><li>11. Compte de gestion - Exercice 2014</li><li>12. Budget primitif - Exercice 2015</li><li>13. Révision du SCOT - Complément d'étude - Volet foncier agricole</li></ol>
<b>27 avril 2015</b>	Séance de travail
<b>30 juin 2015</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>14. Exercice des pouvoirs délégués du Président – compte-rendu</li><li>15. Nouvelles orientations de la stratégie d'urbanisme commercial du SYEPAR</li><li>16. Délégation de pouvoirs au Président : étude d'évaluation environnementale de la révision du SCOT Roannais</li></ol>
<b>10 décembre 2015</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>17. Exercice des pouvoirs délégués du Président – compte-rendu</li><li>18. Approbation de la modification n°1 du SCOT Roannais relative aux dispositions en matière d'aménagement commercial</li><li>19. Débat d'orientations budgétaires</li><li>20. Délégation de pouvoirs au Président – tranche conditionnelle – marché AID Observatoire - DAAC</li></ol>

### *Le bureau syndical*

Le bureau constitue l'instance de travail et définit les positions à soumettre au comité syndical. Depuis le 23 mai 2014, date de l'installation du comité syndical, il est composé de 6 membres (le Président, le Vice-président et 4 autres membres du bureau).

### *La commission d'appréciation des documents d'urbanisme (CADUR)*

En tant que personne publique associée, le SYEPAR doit assurer le suivi des procédures d'évolution des documents d'urbanisme ou des opérations soumises à la compatibilité avec le SCOT. La CADUR est chargée de préparer les avis du syndicat.

**En 2015, elle a examiné la compatibilité des dossiers suivants :**

- PLU de Notre Dame de Boisset
- PLU de Perreux
- PLU de Mably
- Carte communale de Juré
- PAEN Ouest Roannais
- Projet de plateforme logistique
- AVAP de Riorges
- PLU de Riorges
- PLU de Renaison

### **Une ingénierie mutualisée**

Pour apporter une expertise plurielle au syndicat, ainsi qu'une simplification organisationnelle, le SYEPAR a engagé un processus de mutualisation avec Roannais Agglomération.

En 2015, cette organisation a été formalisée par la signature d'une convention de mise à disposition de services pour une durée de 3 ans (1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017).

Pour cette année, le montant de la mise à disposition des services et des moyens s'élève à 110 000 € pour notamment, assurer le suivi des études engagées par le syndicat et la mise en œuvre des orientations du SCOT dans le cadre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme. A ce sujet, les services de Roannais Agglomération ont assisté à une cinquantaine de réunions pour le compte du SYEPAR.

### **La gestion budgétaire**

Le budget primitif 2015 a été voté le 29 janvier 2014 pour un montant de 288.124,58 € en section de fonctionnement et 148.578,46 € en section d'investissement. La participation des collectivités membres est restée stable à 1,70€/habitants.

## LES TEMPS FORTS DE 2015

### **Modification n°1 du SCOT Roannais relative aux dispositions en matière d'aménagement commercial**

La stratégie d'urbanisme commercial inscrite dans le SCOT Roannais arrivant à échéance fin 2014, le SYEPAR a engagé une réflexion devant réinterroger les orientations initialement définies et aboutir à leur modification éventuelle, si toutefois elles n'avaient pas permis de contribuer à atteindre les objectifs du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

En janvier 2015, le SYEPAR a confié une mission d'études au groupement composé du bureau d'études A.I.D. Observatoire et du cabinet d'avocats Paillat Conti & Bory.

Les réflexions conduites dans ce cadre ont fait l'objet d'une concertation par le biais d'un comité de pilotage composé des élus du territoire et des différents partenaires (Etat, Département de la Loire, chambres consulaires, fédération des commerçants...). Ce comité de pilotage s'est réuni à cinq reprises de février à mai 2015.

Les travaux issus de la concertation ont été restitués au comité syndical du SYEPAR en séance de travail, le 27 avril 2015, et en séance publique, le 30 juin 2015. Lors de cette dernière, le comité syndical a pu prendre connaissance de la traduction de la nouvelle stratégie dans le SCOT impliquant une nouvelle délimitation des zones d'aménagement commercial (ZACO) et une redéfinition des orientations commerciales du document d'orientations générales (DOG).

L'enquête publique s'est déroulée du 16 septembre au 19 octobre 2015. Le commissaire-enquêteur a remis son rapport le 18 novembre 2015, avec un avis favorable assorti d'une réserve et d'une recommandation.

Après avoir étudié les différentes remarques et avis issus de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique, le comité syndical a approuvé par délibération la modification n°1 du SCOT Roannais par 26 pour, 1 contre et 5 abstentions en date du 10 décembre 2015.

### **Etudes liées la révision du SCOT Roannais**

Depuis l'approbation du SCOT Roannais, le 4 avril 2012, la réglementation a évolué, en premier lieu avec la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle II, qui modifie substantiellement le contenu et les objectifs du SCOT. L'audit réalisé a permis d'identifier les compléments ou adaptations à apporter au SCOT Roannais et de définir la procédure adéquate.

#### **Programme partenarial avec Epures**

Une convention conclue pour une durée de deux années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 a été signée avec l'agence d'urbanisme Epures, pour :

- une mission de maîtrise d'œuvre quasi complète des études et de l'animation nécessaires à la révision du SCOT du Roannais sauf diagnostic gaz à effet de serre, diagnostic agricole, diagnostic relatif au numérique, diagnostic sur le volet tourisme, étude paysagère, étude urbanisme commercial et évaluation environnementale ;
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études complémentaires.

Pour 2015, le montant de la subvention versé à Epures s'élève à 75 200 €.

Cette année, ont été produits :

- le diagnostic du territoire,
- l'état initial de l'environnement.

La mission confiée à Epures se prolongera en 2016.

#### **Etude de définition des enjeux agricoles dans le SCOT Roannais**

Une étude complémentaire sur la thématique agricole a été lancée de manière à qualifier la situation de l'agriculture en 2015, et de préciser la localisation des secteurs à enjeux agricoles afin de faire émerger une véritable politique agricole au travers du SCOT.

Cette mission confiée au bureau d'études Tercia Consultants pour un montant de 37 285,00 € HT a débuté en juillet 2015. Une subvention du Département de la Loire a été accordée pour un montant de 9 800 €.

Cette étude faisant l'objet d'une large concertation avec les élus, les acteurs du monde agricole et des filières et les organismes consulaires, se poursuivra en 2016.

## LES DEMARCHES PARTENARIALES

### La participation aux études des EPCI

#### ***Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) Ouest Roannais***

Le SYEPAR est associé à la démarche PAEN dans le cadre du comité de pilotage de l'étude, dont les réflexions ont permis en 2015 d'aboutir à la délimitation d'un large périmètre de protection sur 11 communes de l'ouest Roannais.

#### ***Programme local de l'habitat (PLH) de Roannais Agglomération***

Le SYEPAR a été associé à l'élaboration du PLH de Roannais Agglomération dans le cadre du comité de pilotage de l'étude. Cette démarche initiée en 2014 a fait l'objet d'un arrêt de projet voté par le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération, le 29 octobre 2015. Le SYEPAR rendra un avis sur le projet dans un délai de 2 mois, soit début 2016.

### Conférence de l'eau – Inter-Scot Sornin/SYEPAR

A la demande de l'Etat, les collectivités en charge de l'eau potable et les deux structures porteuses des SCOT ont validé en 2013, le principe d'engager une étude pour approfondir la solution de sécurisation retenue.

Cette étude confiée à Itinéraire Droit Public associé à Safege a pour objet d'optimiser la solution technique (faisabilité, élément financier, calendrier) et d'examiner les différents scénarios possibles de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des travaux.

Une convention qui définit les modalités de rétributions financières entre le SYEPAR et Charlieu Belmont Communauté, maître d'ouvrage de l'étude, a été signée début 2015. Le montant de l'étude est évalué à 3 510 € pour le SYEPAR (hors coût de prestations complémentaires.).

Lors du premier comité de pilotage organisé le 29 avril 2015, les élus de la conférence de l'eau ont décidé avec l'accord du Sous-Préfet, de suspendre les travaux dans l'attente des évolutions de la loi NOTRe et de ses conséquences sur périmètres des syndicats. Cette étude devrait se poursuivre en 2016.

### Conférence des Scots ligériens

Cette conférence co-présidée par le Préfet de la Loire et le Président du Département de la Loire a pour objet de promouvoir des approches coordonnées entre les Scots et de développer leur articulation avec les politiques portées par le Département et l'Etat.

Cette instance regroupe :

- les syndicats mixtes porteurs de projet de Scot dont le périmètre est situé dans la Loire (entièrement ou pour partie) : *SCOT Roannais, SCOT du Bassin de vie du Sornin, SCOT Sud-Loire, SCOT des Monts du Lyonnais, SCOT Loire-Centre, SCOT des Rives du Rhône, SCOT Jeune Loire et ses rivières (43)* ;
- la Direction Départementale des Territoires de la Loire ;
- les services du Département de la Loire ;
- l'agence d'urbanisme, Epures.

Pilotée par le Préfet de la Loire, la démarche se concrétise par plusieurs groupes de travail thématiques associant les techniciens des Scots.

En 2015, une réflexion a été engagée sur les indicateurs de suivi. La mission se poursuivra en 2016 avec l'analyse de la faisabilité technique du suivi des indicateurs pré-identifiés.

### Inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise (AML)

Initiée en 2001, la démarche inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise a été officialisée en 2004 par la signature d'une convention. Elle témoigne de la volonté des Scots d'articuler leurs démarches de planification à l'échelle métropolitaine. Cette démarche animée par les agences d'urbanisme de Lyon et de Saint Etienne regroupe les 13 syndicats mixtes de Scots de l'aire métropolitaine lyonnaise.

En 2015, ont notamment été réalisés par les agences d'urbanisme et sous la direction des techniciens des Scots, les cahiers suivants :

- Indicateurs inter-Scot ;
- Cahier de recommandation de la sémiologie et du vocabulaire employés dans les SCOT ;
- Dynamiques de métropolisation.